



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE LANGON

Historique :

- **Arrêté du 27/11/1972**, création du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon. Il comprend 35 Communes (membres aujourd'hui de 5 Communautés de Communes). Son objet est le **remboursement de la dette contractée lors de la construction des collèges de notre secteur et leur entretien**. Au fil des ans, ont été concernés le collège Jules Ferry (première construction), le collège Toulouse-Lautrec et le terrain du collège de Pian sur Garonne.
- **Arrêté du 15/06/1981**, le syndicat se donne la compétence **d'organisation et de gestion des transports scolaires**. Il s'engage à ne demander aucune participation communale pour son fonctionnement pour les 10 ans à venir (30 ans après, les Communes n'ont toujours pas participé au financement du S.I.S.S. Transport).
- **Délibération du 12/11/1985**, le syndicat crée la **Régie de Transports Publics, Scolaires et Occasionnels** avec l'autonomie financière et inscription au Registre Départemental des Transporteurs.
- **Arrêté du 03/09/2002**, le syndicat étend ses compétences à **l'éducation et la prévention en matière de sécurité routière**.
- **Depuis 2002**, 3 compétences différentes qui s'exercent en priorité dans le cadre scolaire, périscolaire, post-scolaire ou associatif : mission Bâtiments, mission Prévention Sécurité, mission Transports. Le S.I.S.S. a 2 budgets :
 - le budget S.I.S.S. Bâtiments (budget principal) subventionné par les communes,
 - le budget S.I.S.S. Transports (budget annexe), non subventionné équilibrant ses dépenses avec ses recettes de l'activité de transport.

Mission bâtiments.

Elle consiste à participer au financement de l'achat des terrains et de la construction des collèges avec l'État ainsi qu'à leur entretien qu'elle assure jusqu'à la mise en place effective (1992) de la loi sur la décentralisation de 1982.

- **1973**, création du collège Jules Ferry à Langon,
- **1976**, création du collège Toulouse-Lautrec à Langon,
- **1989**, achat du terrain destiné à la construction du collège du Pian sur Garonne.

À partir de 1981, le S.I.S.S., jusqu'alors hébergé à la Mairie de Langon, prenant la compétence du transport scolaire et gérant 4 circuits de transport scolaire, doit trouver des spécifiques.

- **1982**, location de bureaux et garages rue Anatole France pour le S.I.S.S. et accueil du SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) et du SIA-FLT (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fargues Langon Toulonne).
- **1985**, achat par les S.I.S.S. de terrains au 5 rue Marcel Paul, dans la zone artisanale de Dumès et construction de bureaux et garages. Mise à disposition de locaux au SICTOM et au SIA-FLT qui y transfèrent leur siège, leurs bureaux et leurs matériels.
- **1990**, l'USSGETOM (Union des EPCI du Sud Gironde pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés) rejoint les 3 autres syndicats.
- **2004**, agrandissement des locaux, création de salles de réunion, redistribution des bureaux et construction de garages supplémentaires pour accueillir tous les véhicules et engins des syndicats.



- **2004**, mise à disposition de terrains pour l'installation de la déchetterie (plus de 4 000 m²) du SICTOM.
- **2010**, transfert du siège et des bureaux du SIA-FLT à Toulonne, il conserve sa partie garage en attendant la construction de sa propre unité.

Il faut noter que, depuis 1985, la dette ne concerne pas seulement les établissements scolaires pour lesquelles il a participé au financement mais aussi les terrains et les bâtiments nécessaires au fonctionnement des 4 syndicats qui l'occupent. L'ensemble des terrains (plus de 18 500 m²) et bâtiments (plus de 3 300 m²) sont la propriété du SISS.

Mission éducation prévention sécurité routière

Cette compétence dépend du SISS bâtiments

- **2001**, organisation de la 1^{ère} Semaine de Sécurité Routière avec le concours de nombreux organismes. Les animations ont lieu dans les établissements scolaires et dans Langon. En 2003 est organisée la 2^{ème} Semaine Sécurité Routière dans les mêmes conditions.
- **2005**, à la demande de la Mission Sécurité Routière de la Préfecture de la Gironde, création d'une piste sécurité routière permanente destinée aux élèves des écoles élémentaires afin qu'ils obtiennent la partie pratique de l'Attestation de Première Éducation Routière (APER). À partir de cette date nous recevons par an entre 800 et 1000 élèves originaires de plus de 50 Communes du Sud Gironde et ce de manière gratuite.
- **2005**, du personnel du SISS est autorisé par décision préfectorale à assurer la formation à l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) qu'il assure pour élèves de 3^{ème} et 2^{nde} des collèges et lycées du secteur. Les personnels des syndicats intercommunaux et des Communes membres du SISS en bénéficient depuis cette date. Depuis l'AFPS a été remplacée par le PSC1 (Premiers Secours Citoyens niveau 1).
- **2007**, organisation de la 3^{ème} Semaine de Sécurité Routière avec le Village de Sécurité Routière au Parc des Vergers à Langon avec de très nombreuses animations assurées par plus d'une vingtaine d'institutionnels ou d'associations de notre département. Cette semaine est destinée aux élèves des écoles élémentaires, des collèges ou lycées publics ou privés, aux jeunes, aux adultes et aux seniors. Elle accueille plus de 2 000 participants chaque année non seulement sur les problèmes routiers mais aussi sur les problèmes d'addiction. Cette manifestation devient annuelle et nous en sommes à la 7^{ème} édition en 2011 avec toujours plus de succès.
- **2010**, depuis octobre mise en place d'un partenariat avec l'ensemble des établissements scolaires de notre secteur destiné à éviter la multiplication des interventions dans le domaine de l'éducation citoyenne. Avec le concours de la Mission Sécurité Routière et sous son contrôle il est proposé aux établissements de fédérer les moyens et les méthodes pour les 4 années à venir (ce qui correspond à la mise en place des nouveaux projets pédagogiques des établissements scolaires) en y associant l'Éducation Nationale et le Conseil Général.

Mission transports.

Depuis la décentralisation (2 mars 1982) la compétence des transports à caractère départemental est exercée par le Conseil Général qui est AO1 (Autorité Organisatrice de 1^{er} rang). Il peut déléguer cette compétence à des communes, syndicats de communes, communautés de communes, associations familiales ou associations de parents d'élèves qui deviennent AO2 (Autorité Organisatrice de 2nd rang). Une convention de délégations est signée entre l'AO1, l'AO2 et une convention d'exécution est signée entre l'AO1, l'AO2 et le transporteur.

- **1981**, début de l'activité transports scolaire comme AO2 et transporteur avec 4 véhicules spécifiques puis 11 en 1982. Aujourd'hui, le SISS possède 23 véhicules ayant des capacités de 7 à 63 places.
- **1983**, la gestion quotidienne des circuits de transports scolaires des collèges et lycées, à la demande du SISS est transférée au Conseil des Parents d'Élèves de Langon qui devient de ce fait AO2. Le SISS conserve en tant qu'AO2 les circuits desservant des écoles élémentaires et maternelles et son activité de transporteur pour les circuits scolaires.



- **1985**, extension au transport occasionnel au bénéfice des établissements scolaires (sorties éducatives), des clubs sportifs, des clubs du 3ème âge, des associations culturelles... Le SISS est un transporteur de plein droit et peut assurer tout déplacement d'un point à un autre de l'Europe.
- **2011**, le SISS assure en tant que transporteur seul : 17 circuits de transport scolaire pour les collèges et lycées, 2 circuits pour les gens du voyage. En tant qu'AO2 et transporteur, il gère : 1 circuit de collège, 6 circuits pour les RPI et 2 circuits pour des Communes. Enfin, il effectue 2 circuits à la demande de la CDC du Pays de Langon le jour de marché. En quelques chiffres, le SISS transporte quotidiennement 1 406 élèves, effectue plus de 1 500 transports spéciaux par an et parcourt, tous services confondus, plus de 450 000 km par an.

Le SISS est aussi un outil de recherche sur le plan national et local afin d'apporter des solutions garantissant une plus grande sécurité et un meilleur confort aux voyageurs.

- **1980**, par une collaboration entre la Société HEULIEZ, le SISS et le Conseil des Parents d'Élèves de Langon une étude est menée sur la conception et la réalisation d'un autocar scolaire de plus grande sécurité (évacuation ultra rapide par porte toboggan arrière, protections intérieures, issues de secours par les aérateurs de toit...) et confort qui aboutit à la fabrication de 4 premiers véhicules livrés en 1981. Il s'agit des premiers véhicules spécifiquement scolaires en Europe. Cette initiative fait l'objet de très nombreux reportages aussi bien dans la presse écrite que télévisuelle.
- **1982**, le SISS achète 7 autocars supplémentaires, le transporteur CITRAM en fait de même pour 8 véhicules du même type. Cette année-là, l'ensemble des transports scolaires sur Langon est assuré par des véhicules neufs et adaptés. Il faudra attendre les années 1994-1995 pour que le concept de véhicule scolaire spécifique soit reconnu en France et que les constructeurs lancent leurs propres modèles.
- **2002**, suite à une enquête menée par la Communauté de Communes de Langon, le SISS publie un rapport concernant l'ensemble du Sud Gironde dans lequel il examine les demandes et les solutions possibles en termes de transport par lignes régulières et de transport à la demande. Ce rapport est transmis au Conseil Général.
- **2008**, suite aux problèmes de stationnement près de la gare de Langon, le SISS fait un rapport sur la mise en place de navettes autocars entre les Communes proches de Langon et la gare SNCF. Ce rapport est transmis au Conseil Régional et fait l'objet d'une Fiche Action du Pays de Langon et figure dans le projet de Schéma Régional.
- **2011**, devant les problèmes de déplacement des élèves de certains quartiers de Langon, pour se rendre à leur collège ou lycée mais aussi pour favoriser le transport collectif de voyageurs, le SISS commence l'élaboration d'un rapport sur les transports urbains et inter communautés de communes de notre secteur.

Aspects financiers

Les 3 syndicats intercommunaux ayant regroupé sur le même site leur siège et leur administration, ils partagent aussi un certain nombre de tâches permettant ainsi une économie d'échelle. C'est ainsi que les personnels assurent, indifféremment à leur syndicat d'appartenance, les tâches d'accueil, de gestion des personnels, de gestion comptable ou encore d'entretien des matériels roulants. Des compensations financières assurent la bonne répartition des charges.

- **2010**, le compte administratif du SISS Bâtiments comprenant le remboursement de la dette restante sur les collèges, la dette et l'entretien des terrains et bâtiments actuels, l'éducation et la prévention à la sécurité routière s'établit comme suit : Dépenses : 291 112.20 €, Recettes : 348 103.16 €, Excédent : 59 990.96 €. Il est à noter que l'essentiel des recettes provient de la participation des Communes.
- **2010**, le compte administratif du SISS Transports (budget annexe à celui du SISS Bâtiments) comprenant toutes les dépenses et recettes de l'activité transport mais aussi la participation à l'ensemble des emprunts réalisés pour le site de Dumès à hauteur de 21 % et sans aucune participation des Communes membres s'établit comme suit : Dépenses : 1 821 209.58 €, Recettes : 1 889 162.07 €, Excédent : 67 952.49 €.

